



Appel à contributions pour un ouvrage collectif sur
« LES ENJEUX DE LA REVITALISATION URBAINE POST-COVID19 »

à paraître chez l'Harmattan dans la collection du GRALE en janvier 2021

sous la direction éditoriale de Marie-Christine Steckel-Assouère,

Maître de conférences HDR - Université de Limoges,

Vice-présidente du Conseil scientifique du GRALE - Université Paris I Panthéon Sorbonne

La revitalisation urbaine représente une actuelle et cruelle problématique pour les élus locaux, les administrés et les citoyens à cause de l'épidémie de covid-19. Aussi, convient-il de décortiquer « les enjeux de la revitalisation urbaine post-covid19 » dans une approche pluridisciplinaire avec des analyses rétrospective et prospective afin de dégager des perspectives à la fois sur les plans théorique et pratique.

Sur le plan juridique, il serait par exemple pertinent de traiter la portée des mesures déjà adoptées et celles à instaurer par le gouvernement et le Parlement pour assurer la revitalisation urbaine ébranlée par les répercussions sanitaires, économiques et sociales de l'épidémie de covid-19.

Du point de vue du droit administratif et des institutions administratives, il serait notamment opportun d'analyser tout d'abord la réglementation du programme national de revitalisation des centres villes (action cœur de ville), ensuite le statut, le fonctionnement et les apports de l'agence nationale de la cohésion des territoires et enfin la réglementation en matière de friches commerciales et des immeubles délabrés.

Du point de vue du droit budgétaire et de la fiscalité, il s'avère important de s'attacher aux différentes aides nationales ou locales destinées à soutenir les entreprises impactées par la fermeture consécutive à l'état d'urgence sanitaire (subventions, exonérations, garantie d'emprunt, prêt, avances, etc.).

Du point de vue du droit de l'environnement, les enjeux écologiques deviennent encore plus prioritaires et leur conciliation avec les impératifs économiques mérite d'être traitée.

Sur le plan de la science politique, il serait utile d'examiner le jeu et les interactions entre les différents acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, intersyndicale, habitants, touristes) et entre les acteurs locaux et nationaux (Ministères, préfetures, différentes directions, élus locaux, fonctionnaires territoriaux, etc.) ou encore le rôle conforté des maires et des associations de quartier, etc.

Sur le plan économique et de la science de gestion, les statistiques nationales et / ou locales et les analyses macro-économiques des enjeux de la revitalisation urbaine apporteront un éclairage complémentaire.

Sur le plan géographique et urbanistique, il serait bienvenu d'exposer les questions liées à la mobilité, aux transports, à la piétonisation, à la valorisation du patrimoine et de la culture, etc.

L'ouvrage collectif rassemblera les 20 articles sélectionnés par le comité scientifique présenté ci-dessous. Chaque intention de contribuer sera soumise - sous anonymat - à l'un des membres du comité scientifique et en cas de décision de rejet, une lecture supplémentaire sera opérée toujours sous anonymat par un autre membre du comité scientifique afin de confirmer ou pas le rejet.

Composition du comité scientifique :

- Nicolas KADA, Professeur de droit public, Université de Grenoble, Directeur du Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe – Université Paris I ;
- Romain PASQUIER, Directeur de recherche CNRS ARENES/UMR 6051, Chaire « Territoires et mutations de l'action publique » ; Sciences Po Rennes,
- Hélène PAULIAT, Professeur de droit public, Université de Limoges, Directrice de l'Observatoire sur les mutations institutionnelles et juridiques EA 3177 ;
- Marie-Christine STECKEL-ASSOUÈRE, Maître de conférences HDR en droit public, Responsable de la commission « Aménagement du territoire et mobilité » du GRALE.

Calendrier :

- **15 juillet 2020** : Date limite pour l'envoi de l'intention de contribuer, accompagnée d'un résumé d'environ 3 à 5 pages (intitulé provisoire, approche disciplinaire retenue, bibliographie et problématique) et d'une courte biographie de l'auteur avec ses prénoms, nom et statut.

- **15 août 2020** : Date limite des réponses aux auteurs (soit contribution acceptée sans modification ou avec modifications soit contribution refusée par le comité scientifique).
- **1er octobre 2020** : Date limite pour livrer la version définitive de la contribution.
- **Janvier 2021** : Publication par l'Harmattan dans la collection du GRALE.

Consignes éditoriales :

Chaque contribution devra respectée la charte éditoriale ci-jointe et ne pas avoir déjà été publiée.

Elle devra comporter 25 000 caractères maximum (signes et espaces compris) et être rédigée sous format word avec la police Times New Roman et la taille 11 en respectant l'architecture suivante :

Niveau 1	TITRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE	14, gras, centré, grandes capitales précédées d'un chiffre romain.
Niveau 2	<i>I. Titre du chapitre</i>	14, italique gras précédé d'un chiffre romain
Niveau 3	<i>A. Titre du sous-chapitre</i>	14, italique maigre précédé d'une lettre en capitale
Niveau 4	1. Titre	12, gras précédé d'un chiffre arabe
Niveau 5	<i>a. Titre</i>	12, italique maigre précédé d'une lettre minuscule
Niveau 6	Sous-Titre	10, gras
	Paragraphe	11, Times New Roman

Envoi de toutes les correspondances à :

Marie-Christine STECKEL-ASSOUÈRE,
Maître de conférences HDR en droit public,

Responsable de la commission sur l'aménagement du territoire et mobilités du GRALE

marie-christine.steckel@unilim.fr